

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 21 septembre 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire suppléant Jacques Smith, formant quorum.

Sont absents M. le maire Denis Lapointe et M. le conseiller Jean-Marc Rochon.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire suppléant Jacques Smith Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Jacques Smith invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande de retrait de l'ordre du jour de la dérogation mineure pour la propriété sise au 449, rue Champlain.
 - Demande de maintien des rues sans fossés à ciel ouvert dans le secteur Pointe-Meloche et demande d'explication sur les règles relatives au maintien en place d'un abri à bateaux lorsque l'on démolit un chalet sur une propriété.
-

2010-09-458 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire suppléant Jacques Smith, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 21 septembre 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2010, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2010
5. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 Création d'un poste de technicien en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics

- 5.2 Fin de période d'essai de l'employé numéro 7715
 - 5.3 Nomination au poste de responsable parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire
 - 5.4 Nomination au poste de secrétaire au Service récréatif et communautaire
 - 5.5 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour le mois d'août 2010
- 6. SERVICE DU GREFFE**
- 6.1 Engagement de crédit relatif au bail de location et d'exploitation d'un immeuble avec le Musée de société des Deux-Rives pour le développement d'une infrastructure muséale
 - 6.2 Entente intermunicipale 9-1-1 avec la Ville de Lévis
 - 6.3 Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231620
- 7. SERVICE DU CONTENTIEUX**
- 7.1 Acquisition de la propriété sise au 9, rue Wilfrid de monsieur Livain Dumaresq
- 8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
- 8.1 Approbation de la liste de comptes numéro 143 totalisant 11 223 566,17 \$ et de la liste de chèques annulés numéro 22
 - 8.2 Dépôt du rapport budgétaire au 13 septembre 2010
- 9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Diverses autorisations à l'entreprise Berkley B1 pour la tenue d'un tournoi de pêche à l'achigan
 - 9.2 Diverses autorisations à l'organisme Pacte de rue pour la tenue d'une nuit des sans-abri
 - 9.3 Fermeture temporaire du stationnement de l'hôtel de ville pour la tenue de l'activité Journées de la culture à Salaberry-de-Valleyfield
 - 9.4 Octroi d'une bourse à Babacar Daoust-Cissé à titre de soutien financier à l'élite sportive
 - 9.5 Octroi d'une bourse à Saylie Proulx à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 10.1 Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 810198
- 11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 11.1 Acquisition du lot 187-1 situé dans le secteur du boulevard Gérard-Cadieux de monsieur René Pilon
 - 11.2 Acquisition du lot 278-4 situé dans le secteur du carrefour autoroutier 30/530 de monsieur Gustave Chayer
 - 11.3 Entente relative à des travaux municipaux pour la réalisation de la phase IV du projet résidentiel Pointe du canal
 - 11.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure des 2174, 2176, 2178, 2180 et 2182, boulevard Bord-de-l'Eau afin d'autoriser la construction de 5 quadruplex isolés et réponse à cette demande
 - 11.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 106, rue Jacques-Cartier afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
 - 11.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 158, rue Nicholson afin d'autoriser l'agrandissement de l'aréna et réponse à cette demande
 - 11.7 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 20, rue Albert afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et la transformation de l'abri d'auto et réponse à cette demande
 - 11.8 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 31, rue Ellice afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande

- 11.9 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 449, rue Champlain afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et la construction d'un abri d'auto et réponse à cette demande
- 11.10 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 5, rue Victoria Est afin d'autoriser la subdivision d'un lot et réponse à cette demande
- 11.11 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 55, rue Grande-Île afin d'autoriser l'implantation d'une partie du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.12 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 567, rue des Pionniers afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 11.13 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 9, rue Saint-Antoine afin d'autoriser l'aménagement d'un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale et réponse à cette demande
- 11.14 Cession du lot 3 247 731 situé dans le secteur de la rue Saint-Charles à madame Mélanie Pilon
- 11.15 Mandat à une firme d'avocats pour l'autorisation d'une poursuite en Cour supérieure afin d'obtenir une requête en exécution de travaux et/ou démolition de la résidence et du garage détaché situés au 37, rue Donald
- 11.16 Réponse à la demande pour l'agrandissement intérieur et la modification d'éléments extérieurs du bâtiment situé au 219, rue Salaberry en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.17 Réponse à la demande pour l'installation d'enseignes au bâtiment situé au 295, rue Victoria en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.18 Réponse à la demande pour l'installation d'une enseigne au bâtiment situé au 100, rue Sainte-Cécile en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.19 Réponse à la demande pour la construction d'un nouvel escalier extérieur au bâtiment situé au 11, rue de l'Église en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.20 Réponse à la demande pour la construction d'une nouvelle maison située au 536, rue de la Brise en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.21 Réponse à la demande pour le remplacement de portes et fenêtres et du parement de la véranda du bâtiment situé au 164, rue Cousineau en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11.22 Vente du lot 4 437 575 situé dans le secteur de la rue Hébert à monsieur Daniel Lafrenière

12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 12.1 Nomination de représentants municipaux au conseil d'administration de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux

13. APPELS D'OFFRES

- 13.1 Appel d'offres 2010-22 : déneigement des voies publiques - Zone Sud (Sud du Canal)
- 13.2 Appel d'offres 2010-23 : déneigement des voies publiques - Zone Nord (Nord du Canal)
- 13.3 Appel d'offres 2010-24 : déneigement des voies publiques - Zone Est (Saint-Timothée)
- 13.4 Appel d'offres 2010-28 : services professionnels d'ingénierie pour la réhabilitation et la modernisation de postes de pompage des eaux usées – Phase 2
- 13.5 Appel d'offres 2010-29 : construction d'un poste de ravitaillement en carburant aux ateliers municipaux
- 13.6 Appel d'offres 2010-31 : construction d'une conduite de refoulement des eaux usées rues des Pionniers et Gosselin
- 13.7 Appel d'offres 2010-32 : infrastructures au parc industriel et portuaire Perron
- 13.8 Appel d'offres 2010-33 : asphaltage des rues Cardinal et Gaétan

14. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 14.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 198

14.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 201-01 modifiant le Règlement 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 11 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux afin de modifier les clauses de taxation

15. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**

15.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

15.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 150-07 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 150-06 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

15.4 Dispense de lecture et adoption du Règlement 153-02 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

16. **DIVERS**

16.1 Contribution à la soirée-bénéfice Pierre-Karl Péladeau dans le cadre des Jeux du Québec

16.2 Libération et autorisation de dépenses au maire afin d'assister à une rencontre à Toronto dans le cadre du dossier Calloway

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2010-09-459 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2010**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2010 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 16 septembre 2010;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2010, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2010-09-460 **CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en effectifs réalisée par la Direction générale, le Service des ressources humaines et le Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du Service des ressources humaines de procéder à la création d'un poste de technicien en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de l'abolition du poste d'adjointe administrative;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la création d'un poste de technicien en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, poste col blanc, dont la classe salariale sera déterminé par le comité paritaire d'évaluation des emplois cols blancs, conformément aux dispositions prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2010-09-461 FIN DE PÉRIODE D'ESSAI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 7715

CONSIDÉRANT les informations transmises par la directrice du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mette fin à la période d'essai de l'employé numéro 7715 au poste de préposé aux bâtiments et le retourne au statut de salarié temporaire ayant un droit de rappel, le tout prenant effet le 22 septembre 2010.

ADOPTÉ

2010-09-462 NOMINATION AU POSTE DE RESPONSABLE PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un responsable parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Maurice Chartrand au poste cadre de responsable parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire, pour une période d'essai de un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Chartrand à ce poste soit prévue le ou vers le 12 octobre 2010;

QUE la rémunération de M. Chartrand au poste de responsable parcs et espaces verts au Service récréatif et communautaire soit fixée à la classe 2, échelon 6, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-09-463 NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la résolution 2010-03-106 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2010 par laquelle le conseil municipal nomme M^{me} Josée Miron au poste de secrétaire niveau II au Service récréatif et communautaire;

ATTENDU QUE M^{me} Miron désire se prévaloir de son droit de retourner à son ancien poste de secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une secrétaire niveau II au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Julie Lacelle au poste de secrétaire niveau II au Service récréatif et communautaire;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Lacelle à ce poste soit prévue le ou vers le 4 octobre 2010;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Lacelle soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-09-464 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LE MOIS D'AOÛT 2010

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'août 2010;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 13 septembre 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'août 2010.

ADOPTÉ

2010-09-465 ENGAGEMENT DE CRÉDIT RELATIF AU BAIL DE LOCATION ET D'EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE AVEC LE MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE MUSÉALE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est portée acquéreur d'une propriété incluant un bâtiment destiné à doter le Musée de société des Deux-Rives d'un site permanent;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a conclu un bail de location et d'exploitation d'un immeuble avec le Musée de société des Deux-Rives pour le développement d'une infrastructure muséale, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2035, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2010-03-117 à sa séance ordinaire du 16 mars 2010, et par le fait même a accepté les clauses et conditions contenues dans ledit bail;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ne peut signer le bail de location et d'exploitation avant d'avoir obtenu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'engagement de crédit prévu audit bail;

ATTENDU QUE le Musée de société des Deux-Rives finance les travaux de rénovation et le réaménagement du bâtiment loué par la Ville pour un montant de 1 000 000 \$;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de faire approuver l'engagement de crédit, à cet effet;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location et d'exploitation d'un immeuble pour le développement d'une infrastructure muséale actualisé à intervenir avec le Musée de société des Deux-Rives, dont le document est identifié sous le numéro R-2010-09-465, tel qu'approuvé par ce conseil;

QUE l'engagement de crédit en faveur du Musée de société des Deux-Rives relatif à ce bail est d'un montant de 96 342 \$, pour une période de quinze (15) ans;

QUE cette résolution modifie la résolution 2010-03-117.

ADOPTÉ

2010-09-466 ENTENTE INTERMUNICIPALE 9-1-1 AVEC LA VILLE DE LÉVIS

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la signature de la proposition de renouvellement du service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 actualisée ainsi qu'à un service de répartition pour son Service de sécurité incendie et le traitement des appels administratifs, déposée par la Ville de Lévis, étant donné que la tarification des lignes téléphoniques a été modifiée et que le contrat actuel concernant le centre d'appels 9-1-1 est échu;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rescinde la résolution 2010-04-174 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 20 avril 2010 concernant une entente de service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 avec la Ville de Lévis;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte l'offre de service de la Ville de Lévis pour le service centralisé d'appels 9-1-1 ainsi que pour le service de répartition incendie et de traitement des appels administratifs;

QUE la Ville conclue une entente intermunicipale actualisée avec la Ville de Lévis relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 9-1-1, à la répartition des appels incendie, à certains appels administratifs et autres services

déterminés, pour une durée de cinq (5) ans ayant débuté le 1^{er} décembre 2009 et se terminant le 30 novembre 2014;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale précitée.

ADOPTÉ

2010-09-467 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES, DOSSIER NUMÉRO 231620

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231620;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231620;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-09-468 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 9, RUE WILFRID DE MONSIEUR LIVAIN DUMARESQ

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux relative à l'acquisition de la propriété sise au 9, rue Wilfrid, lot 147-513 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M. Livain Dumaresq, dans le cadre du projet de réaménagement des voies de circulation dans le secteur du palais de justice;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir de M. Livain Dumaresq la propriété sise au 9, rue Wilfrid, lot 147-513 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour un montant de 140 000 \$, taxes en sus, le cas échéant; dans le cadre du projet de réaménagement des voies de circulation dans le secteur du palais de justice, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 200 pour l'acquisition de certaines propriétés ou parties de propriétés dans le cadre d'un réaménagement routier dans le secteur du palais de justice;

QU'avis de prise de possession soit signifié aux locataires actuels;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le conseil municipal mandate M^e Gilles Marois, notaire, afin de réaliser l'acte d'acquisition incluant les quittances de créance et les servitudes, si requises;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-469 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 143 TOTALISANT 11 223 566,17 \$ ET DE LA LISTE DE CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 22

La liste de comptes numéro 143 et la liste de chèques annulés numéro 22 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 143 totalisant 11 223 566,17 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 22 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 13 SEPTEMBRE 2010

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 13 septembre 2010 est déposé devant ce conseil.

2010-09-470 DIVERSES AUTORISATIONS À L'ENTREPRISE BERKLEY B1 POUR LA TENUE D'UN TOURNOI DE PÊCHE À L'ACHIGAN

VU la demande formulée par l'entreprise Berkley B1 relative à la tenue d'un tournoi de pêche à l'achigan dans le cadre du Championnat canadien de pêche à l'achigan, les 2 et 3 octobre 2010, sur le lac Saint-François;

CONSIDÉRANT le succès de l'édition précédente de ce tournoi et de la retombée en terme de visibilité pour la ville;

CONSIDÉRANT le professionnalisme et l'expérience du promoteur;

CONSIDÉRANT l'impact touristique de l'activité qui amènera chez nous plus de 300 pêcheurs en provenance de toutes les régions du Canada;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'entreprise Berkley B1 à utiliser le parc Delpha-Sauvé pour la tenue d'un tournoi de pêche à l'achigan, du vendredi 1^{er} octobre au dimanche 3 octobre 2010, entre 6 h et 22 h, et accorde les autorisations requises à la tenue de cette activité, selon les conditions émises dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

QUE la Ville autorise le Berkley B1 à utiliser les quais exclusivement aux équipes du tournoi les samedi et dimanche 2 et 3 octobre 2010, entre 7 h et 21 h;

QUE la Ville autorise la fermeture de toutes les cases de stationnement parallèles aux quais (une vingtaine de cases) du samedi 2 octobre 2010, 6 h, au dimanche 3 octobre 2010, 17 h, et l'installation d'affiches et de banderoles sur la jetée Nicholson;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, les 2 et 3 octobre 2010, entre 7 h et 22 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activité;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2010-09-471

DIVERSES AUTORISATIONS À L'ORGANISME PACTE DE RUE POUR LA TENUE D'UNE NUIT DES SANS-ABRI

ATTENDU QUE depuis 1989, à chaque automne se tient simultanément dans plusieurs villes au Québec une activité dans le cadre d'une « nuit des sans-abri »;

ATTENDU QUE cette activité en est à sa sixième édition à Salaberry-de-Valleyfield et est entourée des mesures de sécurité nécessaires;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Pacte de rue inc. à tenir une activité dans le cadre d'une « nuit des sans-abri » au parc Salaberry, à compter de 18 h le vendredi 15 octobre 2010 jusqu'à 6 h le samedi 16 octobre 2010;

QUE la Ville autorise ledit organisme à diffuser de la musique au parc Salaberry jusqu'à 23 h le vendredi 15 octobre 2010;

QUE la Ville accorde à cet organisme une aide financière de 3 000 \$ en vue d'assurer la tenue de cette activité.

ADOPTÉ

2010-09-472 FERMETURE TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ JOURNÉES DE LA CULTURE À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue d'une activité dans le cadre des Journées de la culture;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue d'une activité dans le cadre des Journées de la culture, plus particulièrement des spectacles de chants et de danses, qui se tiendra dans le stationnement de l'hôtel de ville le 25 septembre 2010, de 11 h 30 à 15 h 30, et au centre commercial Valleyfield, le 26 septembre 2010;

QUE la Ville autorise l'utilisation de quatre (4) cases de stationnement à l'intersection des rues Nicholson et du Marché.

ADOPTÉ

2010-09-473 OCTROI D'UNE BOURSE À BABACAR DAOUST-CISSÉ À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE M. Babacar Daoust-Cissé, athlète sportif dans la discipline de kayak d'eaux vives, rencontre les critères d'admissibilité de la politique de soutien à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Babacar Daoust-Cissé, dans la discipline de kayak d'eaux vives, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation comme membre de l'Équipe canadienne de slalom à une série de courses internationales (World Canoe Series) qui se sont tenues en République-Tchèque, en Espagne et en Allemagne, durant la période estivale 2010.

ADOPTÉ

2010-09-474 OCTROI D'UNE BOURSE À SAYLIE PROULX À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE M^{lle} Saylie Proulx, athlète sportive dans la discipline du rugby, rencontre les critères d'admissibilité de la politique de soutien à l'élite sportive;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Saylie Proulx, dans la discipline du rugby, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat canadien Rugby Canada's National Festival 2010 qui s'est tenu à Calgary en Alberta, du 13 au 17 août 2010.

ADOPTÉ

2010-09-475 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, DOSSIER NUMÉRO 810198

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser la présentation du projet et de confirmer l'engagement de la municipalité dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour l'installation des infrastructures dans le parc industriel et portuaire Perron, dossier numéro 810198;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laïtre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. Jacques F. Duval, ingénieur, directeur du Service de l'ingénierie, à présenter, pour et au nom de la municipalité, un projet d'installation d'infrastructures dans le parc industriel et portuaire Perron en vertu du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE M. Jacques F. Duval, ingénieur, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du Programme Fonds Chantier Canada-Québec, dossier numéro 810198.

ADOPTÉ

2010-09-476 ACQUISITION DU LOT 187-1 SITUÉ DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD GÉRARD-CADIEUX DE MONSIEUR RENÉ PILON

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acquisition du lot 187-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M. René Pilon, lot situé boulevard Gérard-Cadieux, dans le cadre du développement du parc Perron;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laïtre,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir de M. René Pilon le lot 187-1 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé boulevard Gérard-Cadieux, d'une superficie de 3 394,2 mètres carrés, pour un montant de 27 000 \$, taxes en sus, le cas échéant;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le conseil municipal mandate M^e Yvon Vinet, notaire, afin de réaliser l'acte d'acquisition incluant les quittances de créance et les servitudes, si requises;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-477 ACQUISITION DU LOT 278-4 SITUÉ DANS LE SECTEUR DU CARREFOUR AUTOROUTIER 30/530 DE MONSIEUR GUSTAVE CHAYER

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acquisition du lot 278-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à M. Gustave Chayer, lot situé dans le secteur du carrefour autoroutier 30/530;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir de M. Gustave Chayer le lot 278-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur du carrefour autoroutier 30/530, d'une superficie de 5 047,3 mètres carrés, pour un montant de 13 582,62 \$, taxes en sus, le cas échéant;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

QUE le conseil municipal mandate M^e Josette Marois, notaire, afin de réaliser l'acte d'acquisition incluant les quittances de créance et les servitudes, si requises;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'acquisition pertinent et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-478 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE IV DU PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL

VU le Règlement 170 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels adopté lors de la séance du conseil du 9 décembre 2008;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur Immogest inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux pour la réalisation de la phase IV du projet résidentiel Pointe du canal situé dans le quartier de la Baie;

VU la recommandation de la conseillère en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente avec le promoteur Immogest inc. relative à des travaux municipaux pour la réalisation de la phase IV du projet résidentiel Pointe du canal;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée.

ADOPTÉ

2010-09-479 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES 2174, 2176, 2178, 2180 ET 2182, BOULEVARD BORD-DE-L'EAU AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE 5 QUADRUPLEX ISOLÉS ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Christian Gareau a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 248 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la construction de 5 quadruplex isolés sous forme de projet d'ensemble situé aux 2174, 2176, 2178, 2180 et 2182, boulevard Bord-de-l'Eau;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0078 pour le lot 3 248 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis aux 2174, 2176, 2178, 2180 et 2182, boulevard Bord-de-l'Eau, demande formulée par M. Christian Gareau, pour la construction de 5 quadruplex isolés sous forme de projet d'ensemble avec :

- une distance entre les murs avant des bâtiments de 12,81 mètres, alors que le paragraphe f) de l'article 15.4 du Règlement 150 concernant le zonage exige une distance de 15 mètres;
- une distance entre le mur avant et les murs latéraux de deux bâtiments de 9 mètres, alors que le paragraphe f) de l'article 15.4 du Règlement 150 concernant le zonage exige une distance de 15 mètres;
- une superficie minimale du terrain destiné à un projet d'ensemble de 3 716,5 mètres carrés, alors que le paragraphe k) de l'article 15.4 du Règlement 150 concernant le zonage exige une superficie minimale 5 000 mètres carrés;

ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence.

ADOPTÉ

2010-09-480

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 106, RUE JACQUES-CARTIER AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Yvon Vinet, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Philippe Gauthier, une demande de dérogation mineure pour le lot 147-477 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation du bâtiment principal existant situé au 106, rue Jacques-Cartier;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0075 pour le lot 147-477 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 106, rue Jacques-Cartier, demande formulée par M^e Yvon Vinet, notaire, pour et au nom de M. Philippe Gauthier, pour l'implantation du bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant de 3,44 mètres et une marge latérale de 0,31 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres et une marge latérale minimale de 0,9 mètre dans la zone H-552, tel que présenté sur la minute 5231 de M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-09-481

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 158, RUE NICHOLSON AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DE L'ARÉNA ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc. ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 943 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'agrandissement de l'aréna situé au 158, rue Nicholson;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0073 pour le lot 943 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 158, rue Nicholson, demande formulée par Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield inc., pour l'agrandissement de l'aréna avec :

- une marge latérale sud (gauche) de 0,85 mètre et un total des marges latérales de 0,95 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 3 mètres et un total des marges latérales de 6 mètres dans la zone P-547;
- une superficie de 712 mètres carrés sans l'ajout de cases de stationnement, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige, pour cet agrandissement, l'ajout de 72 cases de stationnement.

ADOPTÉ

2010-09-482 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 20, RUE ALBERT AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET LA TRANSFORMATION DE L'ABRI D'AUTO ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Demers a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation du bâtiment principal existant situé au 20, rue Albert et la transformation de l'abri d'auto en garage attaché;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0065 pour le lot 3 246 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 20, rue Albert, demande formulée par M. Denis Demers, pour :

- l'implantation du bâtiment principal existant avec un total des marges latérales de 3,64 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un total des marges latérales de 4 mètres dans la zone H-716;
- la transformation de l'abri d'auto existant en garage attaché, à la condition de respecter une marge latérale d'au moins 0,9 mètre et un total des marges latérales de 2,75 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale de 1,5 mètre et un total des marges latérales de 4 mètres dans la zone H-716.

ADOPTÉ

2010-09-483

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 31, RUE ELLICE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Francine Daunais, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Serge Vachon, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 819 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation du bâtiment principal existant situé au 31, rue Ellice;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0062 pour le lot 3 819 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 31, rue Ellice, demande formulée par M^e Francine Daunais, notaire, pour et au nom de M. Serge Vachon, pour l'implantation du bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge latérale du côté sud-ouest de 0,49 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 0,9 mètre dans la zone H-510, tel que présenté sur la minute 14656 de M. Michel Faucher, arpenteur;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-09-484

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 449, RUE CHAMPLAIN AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Robert Dupéré a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 817 015 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation du bâtiment principal existant situé au 449, rue Champlain et la construction d'un abri d'auto permanent dans la cour avant secondaire;

VU la recommandation partiellement favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte d'une part la demande de dérogation mineure DM2010-0058 pour le lot 3 817 015 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 449, rue Champlain, demande formulée par M. Robert Dupéré, pour l'implantation du bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant secondaire, côté rue Beulac, de 5,89 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres en bordure de toute rue dans la zone H-607;

QUE toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément à la réglementation en vigueur;

QUE le conseil municipal refuse d'autre part cette demande pour la construction d'un abri d'auto dans la marge de recul avant du côté de la rue Beulac.

ADOPTÉ

2010-09-485 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 5, RUE VICTORIA EST AFIN D'AUTORISER LA SUBDIVISION D'UN LOT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Suzanne L'Ériger et M. Jean-Pierre Jutras ont formulé une demande de dérogation mineure pour les futurs lots 135-220 et 135-221 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour la subdivision du lot 135-205 situé au 5, rue Victoria Est;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0070 pour les futurs lots 135-220 et 135-221 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 5, rue Victoria Est, demande formulée par M^{me} Suzanne L'Ériger et M. Jean-Pierre Jutras, pour la subdivision du lot 135-205 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, en deux nouveaux lots distincts ayant chacun une profondeur moindre que celle exigée à l'article 3.5.3 du Règlement 149 concernant le lotissement pour un lot desservi situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau, à savoir :

- le futur lot 135-220 ayant une profondeur moyenne de 25,64 mètres, alors que le Règlement 149 concernant le lotissement exige une profondeur minimale de 45 mètres;
- le futur lot 135-221 ayant une profondeur moyenne de 30,61 mètres, alors que le Règlement 149 concernant le lotissement exige une profondeur minimale de 45 mètres;

ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence.

ADOPTÉ

2010-09-486 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 55, RUE GRANDE-ÎLE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Danielle Jolicoeur a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 594 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'une partie du bâtiment principal existant situé au 55, rue Grande-Île;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0061 pour le lot 3 594 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 55, rue Grande-Île, demande formulée par M^{me} Danielle Jolicoeur, pour l'implantation d'une partie du bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant de 0,04 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 1 mètre dans la zone C-322, tel que présenté sur la minute 5199 de M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-09-487 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 567, RUE DES PIONNIERS AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Jean-Michel Philie, notaire, a formulé, pour et au nom de M. Hector Hart, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation du bâtiment principal existant situé au 567, rue des Pionniers;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0074 pour le lot 3 595 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 567, rue des Pionniers, demande formulée par M^e Jean-Michel Philie, notaire, pour et au nom de M. Hector Hart, pour l'implantation du bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant de 5,16 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-170, tel que présenté sur la minute 12940 de M. Jean-Claude Fontaine, arpenteur-géomètre;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-09-488

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 9, RUE SAINT-ANTOINE AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Denis Giroux a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 177-101 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'aménagement d'un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale pour en faire une habitation intergénérationnelle située au 9, rue Saint-Antoine;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0071 pour le lot 177-101 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 9, rue Saint-Antoine, demande formulée par M. Denis Giroux, pour l'aménagement d'un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale pour en faire une habitation intergénérationnelle, dont la chambre à coucher et la salle de bain seraient à l'étage, alors que l'article 4.3.2 b) du Règlement 150 concernant le zonage stipule que le logement supplémentaire doit être aménagé entièrement au rez-de-chaussée, à condition que les autres dispositions de l'article 4.3.2 dudit Règlement 150 soient respectées et qu'en façade du bâtiment, une des deux entrées devra être enlevée pour faire place à une seule entrée commune qui desservira le logement principal et l'habitation intergénérationnelle.

ADOPTÉ

2010-09-489 CESSION DU LOT 3 247 731 SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES À MADAME MÉLANIE PILON

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à la cession du lot 3 247 731 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue Saint-Charles, à M^{me} Mélanie Pilon;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de céder à M^{me} Mélanie Pilon le lot 3 247 731 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue Saint-Charles, d'une superficie de 46,5 mètres carrés, pour un montant de 1 \$;

QUE les frais afférents à cette vente soient assumés par M^{me} Pilon;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-490 MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR L'AUTORISATION D'UNE POURSUITE EN COUR SUPÉRIEURE AFIN D'OBTENIR UNE REQUÊTE EN EXÉCUTION DE TRAVAUX ET/OU DÉMOLITION DE LA RÉSIDENCE ET DU GARAGE DÉTACHÉ SITUÉS AU 37, RUE DONALD

ATTENDU QUE la propriétaire du 37, rue Donald ne se conforme pas aux mises en demeure qui lui ont été transmises par la municipalité ainsi qu'à certains membres de sa famille;

ATTENDU QU'il y a toujours contravention aux prescriptions du Règlement 150 concernant le zonage et du Règlement 151 concernant la construction, le cas échéant;

ATTENDU QU'une procédure en Cour supérieure est le seul moyen pour régler définitivement le dossier;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'état de la propriété du 37, rue Donald;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Jocelyn Rancourt, avocat de la firme d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge, afin d'intenter les recours judiciaires appropriés contre la personne concernée relativement à l'état de l'immeuble du 37, rue Donald, en contravention à certaines dispositions du Règlement 150 concernant le zonage et du Règlement 151 concernant la construction, le cas échéant, plus particulièrement afin d'obtenir une requête en exécution de travaux et/ou en démolition dans le dossier du 37, rue Donald;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de M. André Pilon, ingénieur, pour effectuer l'analyse structurelle dudit bâtiment, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-491 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AGRANDISSEMENT INTÉRIEUR ET LA MODIFICATION D'ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS DU BÂTIMENT SITUÉ AU 219, RUE SALABERRY EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 147-507 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par les architectes Massicotte et Dignard pour l'agrandissement à l'intérieur du bâtiment situé au 219, rue Salaberry, ainsi que pour la modification de certains éléments extérieurs;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0072 formulée pour le lot 147-507 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, par les architectes Massicotte et Dignard, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'agrandissement à l'intérieur du bâtiment situé au 219, rue Salaberry, ainsi que pour la modification de certains éléments extérieurs, tel que présenté sur les plans préparés par la firme d'architectes Massicotte et Dignard, en date du 13 août 2010.

ADOPTÉ

2010-09-492 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'ENSEIGNES AU BÂTIMENT SITUÉ AU 295, RUE VICTORIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 1007 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Jean-Louis Crête pour l'installation d'enseignes au bâtiment situé au 295, rue Victoria;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0064 formulée pour le lot 1007 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Jean-Louis Crête, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans

d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'enseignes au bâtiment situé au 295, rue Victoria, tel que présenté sur l'élévation couleur et les plans préparés par M. Michel Pintal, technologue en architecture.

ADOPTÉ

2010-09-493 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU BÂTIMENT SITUÉ AU 100, RUE SAINTE-CÉCILE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 1920-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD) pour l'installation d'une enseigne au bâtiment situé au 100, rue Sainte-Cécile;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0077 formulée pour le lot 1920-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry (CLD), demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'installation d'une enseigne en métal brossé au bâtiment situé au 100, rue Sainte-Cécile, tel que présenté sur l'élévation couleur numéro 1 préparée par le Centre local de développement Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

2010-09-494 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT SITUÉ AU 11, RUE DE L'ÉGLISE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 239-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel Laniel, architecte, pour la construction d'un nouvel escalier extérieur au bâtiment situé au 11, rue de l'Église;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0069 formulée pour le lot 239-1 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel Laniel, architecte,

demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'un nouvel escalier extérieur au bâtiment situé au 11, rue de l'Église, tel que présenté sur les plans préparés par M. Michel Laniel, architecte, en date du 5 août 2010.

ADOPTÉ

2010-09-495 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON SITUÉE AU 536, RUE DE LA BRISE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 344 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Myriam Arsenault et M. Joël Mercier pour la construction d'une nouvelle maison située au 536, rue de la Brise avec des revêtements extérieurs de bois et de fibre de bois;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0068 formulée pour le lot 4 344 849 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Myriam Arsenault et M. Joël Mercier, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la construction d'une nouvelle maison située au 536, rue de la Brise avec des revêtements extérieurs de bois et de fibre de bois.

ADOPTÉ

2010-09-496 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR LE REMPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES ET DU PAREMENT DE LA VÉRANDA DU BÂTIMENT SITUÉ AU 164, RUE COUSINEAU EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M^{me} Carole Gadoua pour le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal situé au 164, rue Cousineau, ainsi que du parement de la véranda;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande PIIA2010-0066 formulée pour le lot 3 247 535 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M^{me} Carole Gadoua, demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement des portes et fenêtres du bâtiment principal situé au 164, rue Cousineau, ainsi que du parement extérieur de la véranda, pourvu que :

- les fenêtres de la véranda conservent les mêmes dimensions ainsi que les mêmes proportions de leur carrelage;
- ces fenêtres restent faites d'un verre simple;
- la porte en façade du bâtiment ait la dimension et le cachet d'origine, tel que la porte verte du bâtiment situé au 160, rue Cousineau.

ADOPTÉ

2010-09-497 VENTE DU LOT 4 437 575 SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE HÉBERT À MONSIEUR DANIEL LAFRENIÈRE

VU la demande d'acquisition du lot 4 437 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le secteur de la rue Hébert, formulée par M. Daniel Lafrenière;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne de vendre à M. Daniel Lafrenière le lot 4 437 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 474,4 mètres carrés, pour un montant de 12 800 \$, taxes en sus;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par M. Lafrenière;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, lequel acte devant souligner les servitudes à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-498 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de siéger au conseil d'administration de la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) :

Membres du conseil municipal :

- M. le conseiller Robert Savard;
- M. le conseiller Normand Amesse, substitut;

Fonctionnaire :

- M. Georges Lazurka, coordonnateur administration et budget au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2010-09-499 APPEL D'OFFRES 2010-22 : DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES - ZONE SUD (SUD DU CANAL)

À la suite de l'appel d'offres 2010-22 relatif au déneigement des voies publiques de la zone sud (sud du canal), pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Asphalte Verner inc.	1 588 784,89 \$
Transport André Leroux inc.	1 634 448,74 \$
Excavation Loiselle & Frères inc.	1 827 664,10 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Asphalte Verner inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Asphalte Verner inc. un contrat pour le déneigement des voies publiques de la zone sud (sud du canal), pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, pour un montant global de 1 588 784,89 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-22.

ADOPTÉ

2010-09-500 APPEL D'OFFRES 2010-23 : DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES - ZONE NORD (NORD DU CANAL)

À la suite de l'appel d'offres 2010-23 relatif au déneigement des voies publiques de la zone nord (nord du canal), pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Excavation Loiselle & Frères inc.	2 061 305,19 \$
Transport André Leroux inc.	2 413 542,92 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation Loiselle & Frères inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, appuyé par M. le conseiller Robert Savard, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Excavation Loiselle & Frères inc. un contrat pour le déneigement des voies publiques de la zone nord (nord du canal), pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, pour un montant global de 2 061 305,19 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-23.

ADOPTÉ

2010-09-501 APPEL D'OFFRES 2010-24 : DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES - ZONE EST (SAINT-TIMOTHÉE)

À la suite de l'appel d'offres 2010-24 relatif au déneigement des voies publiques de la zone est (secteur Saint-Timothée), pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Excavation Loiselle & Frères inc.	645 456,50 \$
Transport André Leroux inc.	674 700,42 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation Loiselle & Frères inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Excavation Loiselle & Frères inc. un contrat pour le déneigement des voies publiques de la zone est (secteur Saint-Timothée), pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, pour un montant global de 645 456,50 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-24.

ADOPTÉ

2010-09-502 APPEL D'OFFRES 2010-28 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA RÉHABILITATION ET LA MODERNISATION DE POSTES DE POMPAGE DES EAUX USÉES – PHASE 2

À la suite de l'appel d'offres 2010-28 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage des eaux usées, phase 2, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.	215 591,25 \$
--	---------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M. le conseiller Denis Laître, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. un contrat pour les services professionnels

d'ingénierie pour des travaux de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage des eaux usées, phase 2, plus particulièrement pour la préparation des plans et devis et appels d'offres ainsi que pour la surveillance des travaux, pour un montant de 215 591,25 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-28;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. à présenter, pour et au nom de la municipalité, les plans nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi qu'à tout autre organisme gouvernemental, le cas échéant, dans le cadre des travaux de réhabilitation et de modernisation des postes de pompage des eaux usées, pour autorisation;

QUE la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., lorsque ceux-ci seront complétés;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention des autorisations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 31 891 \$ inscrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-09-503 APPEL D'OFFRES 2010-29 : CONSTRUCTION D'UN POSTE DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT AUX ATELIERS MUNICIPAUX

À la suite de l'appel d'offres 2010-29 relatif à la construction d'un poste de ravitaillement en carburant aux ateliers municipaux, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Construction Pétro Hitech (division de E.R.C.D. Industries inc.)	139 739,25 \$
Construction Morival ltée	149 220,75 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Pétro Hitech (division de E.R.C.D. Industries inc.);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Construction Pétro Hitech (division de E.R.C.D. Industries inc.) un contrat pour la construction d'un poste de ravitaillement en carburant aux ateliers municipaux, pour un montant de 139 739,25 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-21;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 140 000 \$ à même le surplus anticipé de l'année 2009.

ADOPTÉ

2010-09-504 APPEL D'OFFRES 2010-31 : CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES RUES DES PIONNIERS ET GOSSELIN

À la suite de l'appel d'offres 2010-31 relatif à la construction d'une conduite de refoulement des eaux usées, rues des Pionniers et Gosselin, aucune soumission déposée n'a été retenue;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie de rejeter les soumissions, car le montant soumis est supérieur aux prévisions budgétaires pour ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2010-31 relatif à la construction d'une conduite de refoulement des eaux usées, rues des Pionniers et Gosselin.

ADOPTÉ

2010-09-505 APPEL D'OFFRES 2010-32 : INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

À la suite de l'appel d'offres 2010-32 relatif aux travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	8 796 152,79 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	8 983 969,58 \$
Excavation Loiselle & Frères inc.	9 545 433,46 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron, pour un montant de 8 796 152,79 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-32;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron.

ADOPTÉ

2010-09-506 APPEL D'OFFRES 2010-33 : ASPHALTAGE DES RUES CARDINAL ET GAÉTAN

À la suite de l'appel d'offres 2010-33 relatif aux travaux d'asphaltage des rues Cardinal et Gaétan, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

La Compagnie Meloche inc.	129 794,96 \$
Roxboro Excavation inc.	135 904,89 \$
Les Pavages Chenail inc.	156 110,08 \$
Ali Excavation inc.	157 754,38 \$
Sintra inc. (Région Rive-Sud)	194 023,10 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Compagnie Meloche inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à La Compagnie Meloche inc. un contrat pour des travaux d'asphaltage des rues Gaétan et Cardinal, pour un montant de 129 794,96 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-33.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 198

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 9 septembre 2010, pour le Règlement 198 décrétant des travaux d'asphaltage, de bordure et de travaux connexes des rues des Grands-Mâts, du Ruisseau et du Ponceau ainsi qu'un emprunt de 990 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2010-09-507

DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 201-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 201 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AINSI QU'UN EMPRUNT DE 11 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX AFIN DE MODIFIER LES CLAUSES DE TAXATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 201-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 201-01 modifiant le Règlement 201 décrétant des travaux d'infrastructures au parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 11 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux afin de modifier les clauses de taxation.

ADOPTÉ

A-2010-09-023 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

2010-09-508 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-07 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 150-07 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2010-09-509 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-06 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 150-06 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2010-09-510 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 153-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QU'une copie du Règlement 153-02 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 153-02 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ

2010-09-511 CONTRIBUTION À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE PIERRE-KARL PÉLADEAU DANS LE CADRE DES JEUX DU QUÉBEC

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise une contribution d'un montant total de 1 200 \$ pour la soirée-bénéfice Pierre-Karl Péladeau dans le cadre des Jeux du Québec, hiver 2011.

ADOPTÉ

2010-09-512 LIBÉRATION ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU MAIRE AFIN D'ASSISTER À UNE RENCONTRE À TORONTO DANS LE CADRE DU DOSSIER CALLOWAY

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre qui se tiendra à Toronto, dans le cadre du dossier de la compagnie Calloway;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 700 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Jacques Smith invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire suppléant Jacques Smith invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2010-09-513 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 59, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 21 septembre 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier